



.....
Communiqué de presse

7 mars 2017
.....

LES LAURÉATS DU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRAIRIES FLEURIES 13 éleveurs récompensés pour l'équilibre agri-écologique de leurs parcelles.

Les lauréats de l'édition 2016 du Concours Général Agricole des Prairies Fleuries ont été dévoilés jeudi 2 mars 2017, à l'occasion du Salon international de l'agriculture.

Parmi les 44 éleveurs qualifiés par les jurys locaux pour l'obtention du prix d'excellence agri-écologique, le jury national a désigné 13 lauréats nationaux.

Qu'il s'agisse de prairies humides, de pelouses sèches, de pelouses de moyenne ou haute montagne, de parcours, de landes... les parcelles, qui ont retenu l'attention du jury, présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique.

Pour les éleveurs, le prix d'excellence agri-écologique est une reconnaissance de leurs pratiques souvent méconnues sur les prairies fleuries, et pourtant garantes de systèmes de production répondant aux enjeux économiques et environnementaux. Ils ont ainsi pu témoigner, de leur fierté de recevoir un tel prix.

Pierre-Yves Motte, président du jury national, a d'ailleurs évoqué la difficulté pour le jury national à départager les participants.

Pour Bernard Devic, président du comité national d'organisation, le concours initié dans les Parcs, prend aujourd'hui une dimension nouvelle à travers l'implication de nombreuses structures.

Les nombreux élus présents à la remise des prix en témoignent : il faut continuer à structurer et ancrer ce concours dans les territoires pour transmettre les savoirs faire autour de bonnes pratiques.

Au-delà des éleveurs, le concours jeune des prairies fleuries a récompensé le travail de deux classes qui, en 2016, ont fait l'exercice de se mettre dans la peau d'un jury professionnel. Les gagnants sont les élèves de la classe de 1ère STAV du Lycée Agricole Les Vaseix, à Limoges et les étudiants de la classe de BTS Production Animale du Lycée Agricole de Laval. Ils ont été distingués parmi les 17 lycées agricoles qui avaient mis en œuvre un jury prairies fleuries et présenté leurs résultats à un jury national.

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, était présent à la cérémonie et a salué et remercié les éleveurs lauréats ; en soulignant leur engagement en faveur de l'agro-écologie.

Barbara Pompili, secrétaire d'État chargée de la biodiversité a conclu les échanges, insistant sur le lien entre biodiversité et pratiques agricoles et sur l'importance du maintien des prairies et donc de l'élevage pour le préserver. Elle a également assuré que la nouvelle Agence Française pour la Biodiversité s'impliquera dans ce dossier aux côtés des acteurs qui le font vivre aujourd'hui.

L'édition 2017 du concours se déroulera sur 56 territoires en France. Une organisation multipartenaire qui impliquera bon nombre d'acteurs : Parcs naturels régionaux, Chambres d'agriculture, Parcs nationaux, collectivités territoriales, associations de protection de la nature, ADASEA, CPIE, Conservatoires d'espaces naturels... signe que le concours a encore de beaux jours devant lui.

.....
Contacts presse :

- Chambres d'Agriculture : Iris ROZE - 06 09 86 02 26 - iris.roze@apca.chambagri.fr

- Agence française pour la biodiversité / les parcs nationaux de France : Stéphan Corporon - 04 67 41 82 13 - stephan.corporon@afbiodiversite.fr

- Fédération des Parcs naturels régionaux de France : Alice Hirtzlin - 01 44 90 86 20 - ahirtzlin@parcs-naturels-regionaux.fr

Les lauréats du Concours Général Agricole des Prairies Fleuries 2016

Catégorie 1 - Pâturage (exclusif) / Plaine ou Montagne

Prix remis par la Confédération nationale de l'élevage

Lauréat : GAEC de Chauméane – Les sites nature 2000 occidentaux du Parc naturel régional du Vercors
Structure organisatrice : Parc naturel régional du Vercors

Catégorie 2 - Pâturage (et fauche) / Plaine ou Montagne

Prix remis par GRTgaz

Lauréat : Florent Engrand - Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Structure organisatrice : Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

2ème prix : SCEA du Bénou – Vallée d'Ossau

Structure organisatrice : Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques

3ème prix : Renaud Vinuesa – Réserve de biosphère de Camargue

Structure organisatrice : Parc naturel régional de Camargue et Syndicat Mixte de la Camargue gardoise

Catégorie 3 - Fauche (et pâturage) / Plaine et Piémont moyen

Prix remis par RTE

Lauréat : Jean-Paul Girard - Vallées de la Loue et du Lison

Structure organisatrice : Syndicat Mixte de la Loue

2ème prix : SCEA de Perseigne - Parc Normandie-Maine - Autour de Perseigne

Structure organisatrice : Parc naturel régional Normandie-Maine

3ème prix : Yannick Bornaque - Prairies périurbaines de la communauté de l'agglomération Belfortaine

Structure organisatrice : Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs - Territoire de Belfort

Catégorie 4 - Fauche (et pâturage) / Plaine et Piémont humide

Prix remis par Ramsar France

Lauréat : EARL de la Croze - Val de Saône – Côté d'Or

Structure organisatrice : Chambre d'agriculture de Côte d'Or

2ème prix : Hugo Danancher - Val de Saône – Ain

Structure organisatrice : Chambre d'agriculture de l'Ain

3ème prix : Jean-Pierre Semont - Vallée de la Gimone et de l'Arrats

Structure organisatrice : ADASEA du Gers

Catégorie 5 - Fauche (et pâturage) / Montagne ou Haute montagne

Prix remis par Parcs nationaux de France

Lauréat : Bernard Philippot - Mézenc Gerbier

Structure organisatrice : Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

2ème prix : Thierry et Marie Héléne Oriol – Haut Pilat

Structure organisatrice : Parc naturel régional du Pilat

3ème prix : EARL des Cloutets - Causse Comtal

Structure organisatrice : ADASEA d'Oc

Trophée Abeille d'or

Prix remis par l'Union Nationale de l'Apiculture Française et le Syndicat National d'Apiculture

Lauréat : Jean-Paul Girard - Vallées de la Loue et du Lison

Structure organisatrice : Syndicat Mixte de la Loue